



Avenant N°1
230140
Lot 2

Travaux de requalification de la
RD1006
Carrefour de La Trousse

Version du 11/08/2025

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

Le groupement **NGE ROUTES/GUINTOLI**, titulaire du lot n°2 « Revêtements et signalisation » du marché de travaux de requalification de la RD1006 au carrefour de la Trousse, représenté par Monsieur Olivier MARCOU, dûment mandaté à cet effet,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I - Présentation de l'opération

Le marché de travaux consiste à aménager le carrefour et le parc relais de La Trousse sur les communes de La Ravoire et Saint-Alban-Leysse. Le projet prévoit l'aménagement d'un giratoire et ses voies d'accès de façon à fluidifier la circulation sur cet axe majeur. Les espaces publics sont requalifiés de manière qualitative, en créant des espaces paysagers, des espaces piétons et cycles confortables et sécurisés, et en modernisant l'éclairage public. Le projet prévoit également la reconstruction du parc relais avec un pôle d'échange bus, une consigne à vélo de 96 places avec des accès directs aux voies vertes et un parking de 100 places.

Le chantier est décomposé en quatre lots :

- Lot n°1 : Terrassement, Voirie Réseaux Divers et bordures ;
- Lot n°2 : Revêtements et signalisation ;
- Lot n°3 : Aménagements paysagers ;
- Lot n°4 : Eclairage et Signalisation Lumineuse Tricolore

Le présent avenant concerne uniquement le lot n° 2 : Revêtements et signalisation.

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant au lot n° 2 a pour objet de notifier les modifications intervenues en cours de travaux, de définir les prix nouveaux et de présenter l'économie du marché.

• Modification des travaux :

Au cours du chantier, des adaptations techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par le maître d'ouvrage sur le périmètre de l'aménagement, notamment:

- Plus-value pour dalle béton désactivé sur le pôle bus (PN07). Coût = 4 902 €HT
- Complément de signalisation définitive. Coût = 5 100.60 €HT
- Adaptation des panneaux D42 (PN08). Coût = 12 165.94 €HT
- Elargissement de la voie verte en enrobé drainant (PN09, PN10). Coût = 21 134.36 €HT
- Travaux de nuit complémentaires. Coût = 22 350.00 €HT

Ces adaptations techniques représentent un coût de 65 652.90 €HT. D'autres quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la baisse au cours du chantier.

• **Définition de prix nouveaux :**

Ces prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Unité	Quantité	Prix unitaire définitif € H.T.	Montant total €H.T.
1- Adaptation de la structure de chaussée					548 963.15 €
PN 01	Grave bitume GB3 Etoile	T	466	137.60 €	64 121.60 €
PN 02	Grave bitume GBSTAR cl4 8cm	M²	5 489	25.95 €	142 439.55 €
PN 03	Grave bitume GBSTAR cl4 7cm	M²	6 486	22.20 €	143 989.20 €
PN 04	BBSG cl3 5cm	M²	9 111	18.80 €	171 286.80 €
PN 05	BBSG cl3 STYRELF 5cm	M²	1 370	19.80 €	27 126.00 €
2- Adaptations techniques					69 617.92 €
PN 06	Moins-value GNT recyclée	M²	9 762	-0.21 €	- 2 050.02 €
PN 07	Dalle béton désactivé BC5G 17cm	M²	600	99.17 €	59 502.00 €
PN 08	Adaptations D42	F	1	12 165.94 €	12 165.94 €
3- Elargissement de la voie verte					21 134.36 €
PN 09	Plus-value GNT drainante 5cm	M²	36	0.44 €	368.72 €
PN 10	BBSG drainant 5cm	M²	145	24.78 €	20 765.64 €

1. Adaptation de la structure de chaussée

Une structure de chaussée de 28cm est demandée par le département lors de la création de nouvelle voie de circulation ou d'élargissement. Le titulaire a proposé une note de dimensionnement avec des formulations d'enrobés différentes permettant de réduire la structure à 20cm d'épaisseur. Cette adaptation technique a été validée par la département et a permis de réduire la quantité des enrobés à mettre en œuvre.

2. Adaptations techniques

Plusieurs adaptations techniques ont été validées au cours du chantier :

- Le titulaire a proposé l'utilisation de GNT recyclée. Ce choix a été validé par le maitre d'œuvre et a permis de dégager une économie de 2 050.02€.
- Le projet prévoyait la création d'une voie bus en Béton de Ciment Mince Collé. Cette technique a finalement été écartée par le maitre d'ouvrage en raison de son évolution défavorable dans le temps. La solution d'une dalle béton de 17cm en béton désactivé a finalement été retenue, pour une plus-value de 4 902€ HT.
- La taille des panneaux D42 prévue au marché n'était pas suffisante par rapport aux informations à inscrire dessus. La taille des panneaux et des massifs a donc été revue.

3. Elargissement de la voie verte

L'implantation des candélabres initialement prévue dans les espaces verts a dû être revue en raison de la proximité des massifs avec la conduite de gaz. Le maitre d'œuvre a proposé une implantation sur la voie verte, qui a nécessité l'élargissement de la largeur de 3.5m à 4m de large.

Cette élargissement a supprimé une partie de la surface de la bande d'espaces verts utilisée pour l'infiltration des eaux de pluie. La structure de chaussée de la voie verte a été adaptée en une structure drainante afin de permettre l'infiltration des eaux de pluie.

III – Economie du marché

La nouvelle économie du marché 230140 est :

	€ H.T	TVA	€ T.T.C
Marché initial	1 171 677.40 €	234 335.48 €	1 406 012.88 €
Avenant 1	54 594.58 €	10 918.92 €	65 513.50 €
Marché après avenant	1 226 271.98 €	245 254.40 €	1 471 526.38 €

Le montant de l'avenant 1 au marché de travaux s'élève à **54 594.58 €HT** correspondant à une augmentation de 4.66% du montant initial.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge des Infrastructures et
des Voiries d'agglomération

Pour le groupement NGE
ROUTES/GUINTOLI,

Le Chef d'agence